Le Courrier des maires et des élus locaux, novembre 2014

Assemblées communautaires

Les dérogations encadrées

La proposition de loi des sénateurs Alain Richard (Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (Loiret) autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'un EPCI a été adoptée à l'unanimité le 22 octobre. De nombreux accords internes de représentation des communes avaient été mis à mal par la décision du Conseil constitutionnel du 20 juin supprimant la possibilité pour les communes de déroger au principe de « proportionnalité démographique » pour fixer la répartition des sièges de délégués communautaires. Le texte sénatorial encadre les possibles écarts de représentation en autorisant un cinquième en sous-représentation ; et un siège en surreprésentation, sauf pour les communes ayant bénéficié de la garantie du siège de droit et dont la représentation ne serait pas inférieure de plus d'un cinquième par rapport à la représentation démographique.

.

Phoca PDF